



Programme du BPJEPS Rugby à XV

Dans le cadre de ses missions, Impulsion Form Occitanie assure la gestion administrative et pédagogique des formations dispensées par son équipe de formateurs qualifiés.

Notre centre organise un parcours de formation structuré et adapté, spécialement conçu pour préparer les apprenants aux épreuves **du BPJEPS Spécialité Éducateur Sportif, Mention Rugby à XV**. Ce programme, axé sur la qualité pédagogique et l'acquisition des compétences professionnelles, permet aux futurs éducateurs sportifs de développer les savoir-faire nécessaires pour intervenir efficacement dans le **domaine du rugby à XV**.

L'éducateur ou éducatrice sportif(ve) exerce son activité professionnelle de manière autonome, en s'appuyant sur des supports techniques variés liés aux activités physiques, sportives, éducatives, culturelles ou sociales. Il ou elle intervient dans le respect des cadres réglementaires, assumant la responsabilité pédagogique, technique et organisationnelle de ses actions.

Garant de la sécurité des pratiquants, l'éducateur sportif veille au bien-être des publics dont il ou elle a la charge. Son rôle inclut également la conception, la mise en œuvre et l'évaluation de projets d'animation qui s'inscrivent dans le projet global de la structure d'accueil.

Les interventions de l'éducateur sportif s'appuient sur une approche collaborative et partenariale, prenant en considération des thématiques essentielles telles que le développement durable, l'éducation à la citoyenneté et la prévention des maltraitances.

Professionnel polyvalent, l'éducateur sportif est capable d'encadrer :

- Tout type de public, quel que soit l'âge ou le niveau de pratique.
- Dans tous les lieux dédiés à l'accueil et à la pratique sportive.
- Des activités variées, allant de la découverte à l'animation et l'éducation.

En contribuant activement à la transmission des valeurs du sport, il ou elle joue un rôle clé dans la promotion du bien-être, de la cohésion sociale et de l'inclusion.

1. Cadre réglementaire du BPJEPS Rugby à XV

Le **Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport (BPJEPS) spécialité "Éducateur Sportif" mention "Rugby à XV"** est un diplôme d'État de niveau 4, délivré par le Ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques.

La formation s'étend sur une période de 10 mois et se déroule en alternance entre un centre de formation agréé et une structure professionnelle telle qu'une salle de remise en forme, une association sportive ou une collectivité territoriale.

- **Arrêté du 21 juillet 2021** : Cet arrêté crée la mention « Rugby à XV » du BPJEPS spécialité « Éducateur Sportif ». Il précise les compétences que le titulaire du diplôme doit maîtriser, notamment :
 - Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure.
 - Mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure.
 - Conduire une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage en rugby à XV.
 - Mobiliser les techniques de la mention rugby à XV pour mettre en œuvre une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage.

Les référentiels professionnels et de certification, ainsi que les modalités d'évaluation des unités capitalisables (UC), sont détaillés dans les annexes de cet arrêté.

- **Code du Sport : Les articles R. 212-10-17, D. 212-20 et suivants, ainsi que A. 212-47 et suivants, du Code du Sport**, encadrent les formations et certifications des éducateurs sportifs, incluant les dispositions relatives au BPJEPS.

Ces textes définissent le cadre légal et les exigences pour la formation et la certification des éducateurs sportifs spécialisés en rugby à XV.

2. Exigences préalables

- Être titulaire de l'une des attestations de formation relative au secourisme suivante : (PSC1) prévention et secours civique de niveau1; (AFPS) attestation de formation aux premiers secours; (PSE1) premiers secours en équipe de niveau1 en cours de validité; (PSC2) premiers secours en équipe de niveau2 en cours de validité ; (AFGSU) attestation de formation aux gestes et soins d'urgence niveau 1 ou 2 en cours de validité; (SST) certificat de sauveteur secouriste du travail en cours de validité.
- Être âgé de 18 ans minimum.
- Présenter un certificat médical de non-contre-indication à la pratique et à l'encadrement des activités de la forme, datant de moins d'un an à la date d'entrée en formation.

Exigences spécifiques :

- **Les candidats doivent fournir l'une des attestations suivantes :**
 - **Option 1** : Justifier d'une pratique du rugby à XV en compétition pendant au moins une saison sportive, attestée par le responsable de la structure où l'activité a été exercée.
 - **Option 2** : Justifier d'une expérience d'animation en rugby à XV d'une durée minimale de 80 heures, attestée par le ou les responsables des structures concernées.
- Réussir les **tests d'entrée** organisés par l'organisme de formation

Ces exigences visent à s'assurer que les candidats possèdent les compétences et l'expérience nécessaires pour suivre efficacement la formation et exercer en tant qu'éducateur sportif en rugby à XV.

3. Compétences professionnelles

Les compétences professionnelles minimales exigées permettent aux stagiaires de se mettre en situation professionnelle tout au long de la formation. L'objectif est de permettre la mise en situation professionnelle des stagiaires en formation au BPJEPS spécialité « Éducateur Sportif » mention « Rugby à XV ». Ces compétences sont les suivantes :

- **Évaluation des risques liés à la pratique du rugby à XV** : Être capable d'identifier et d'évaluer les risques objectifs associés à la pratique du rugby à XV.
- **Anticipation des risques pour les pratiquants** : Savoir anticiper les risques potentiels afin d'assurer la sécurité des participants.

- **Gestion des incidents ou accidents** : Maîtriser les comportements et gestes appropriés à adopter en cas d'incident ou d'accident lors de la pratique.
- **Conduite d'une séquence pédagogique en rugby à XV** : Être capable de planifier, organiser et animer une séquence pédagogique adaptée aux différents publics pratiquant le rugby à XV.

Ces compétences sont essentielles pour garantir la sécurité des pratiquants et assurer un encadrement pédagogique de qualité.

4. Les buts de la formation BPJEPS Rugby en alternance

La formation en alternance du BPJEPS spécialité "Éducateur Sportif" mention "Rugby à XV" vise à former des professionnels compétents, autonomes et polyvalents dans le domaine du rugby. Les objectifs principaux sont :

Développer des compétences spécifiques au rugby à XV :

- **Encadrement sécurisé** : Assurer la conduite de séances adaptées aux différents publics, en veillant au respect des techniques et des règles de sécurité propres au rugby à XV.
- **Enseignement des fondamentaux** : Transmettre les bases techniques et tactiques du rugby, en s'appuyant sur une expertise approfondie de la discipline.
- **Animation d'activités variées** : Proposer des programmes diversifiés, adaptés aux objectifs et aux capacités des pratiquants, favorisant leur progression et leur engagement.

Faciliter l'intégration professionnelle :

- **Apprentissage en situation réelle** : Alterner entre des périodes de formation théorique et des mises en pratique au sein de structures partenaires, telles que des clubs de rugby ou des associations sportives.
- **Collaboration avec des professionnels** : Bénéficier de l'accompagnement de tuteurs expérimentés, facilitant l'acquisition des savoir-faire et savoir-être propres au métier.
- **Compréhension du secteur** : Appréhender les attentes et les spécificités du marché de l'emploi dans le domaine du rugby, afin de s'y insérer efficacement.

Développer des compétences pédagogiques, techniques et organisationnelles :

- **Conception et gestion de projets** : Élaborer, planifier et évaluer des programmes d'entraînement en rugby à XV, en adéquation avec les besoins des publics et les objectifs de la structure d'accueil.
- **Adaptation des interventions** : Moduler les contenus et les méthodes pédagogiques en fonction des caractéristiques et des attentes des pratiquants, tout en tenant compte des évolutions du secteur.
- **Maîtrise technique** : Posséder une expertise approfondie des techniques du rugby à XV, ainsi que des connaissances en préparation physique, tactique et stratégique.

Acquérir une expertise en prévention et sécurité :

- **Surveillance et intervention** : Être capable de détecter les erreurs techniques ou comportementales et d'intervenir promptement pour prévenir les blessures.
- **Gestion des risques** : Identifier les facteurs de risque liés à la pratique du rugby à XV et mettre en place des mesures préventives appropriées.
- **Premiers secours** : Être formé aux gestes de premiers secours et savoir réagir efficacement en cas d'incident.

Encourager l'autonomie et l'adaptabilité :

- **Polyvalence** : Être capable d'intervenir auprès de publics variés, du débutant au joueur confirmé, et dans des contextes diversifiés.
- **Adaptabilité** : S'ajuster aux évolutions des pratiques et des attentes des pratiquants, en intégrant de nouvelles méthodes ou approches pédagogiques.
- **Responsabilisation** : Développer un sens aigu des responsabilités, tant sur le plan de la sécurité des pratiquants que de l'éthique professionnelle.

En somme, la formation BPJEPS "Rugby à XV" en alternance prépare les apprenants à devenir des éducateurs sportifs qualifiés et engagés, capables de répondre aux exigences du métier et de contribuer au développement de la pratique du rugby.

6. Méthodes pédagogiques et techniques mises en œuvre

La formation BPJEPS Rugby à XV repose sur des méthodes pédagogiques variées, favorisant un apprentissage actif et progressif. Elle combine des cours théoriques en présentiel, des mises en situation pratiques, et des périodes

d'immersion professionnelle en alternance. L'approche est centrée sur l'apprenant, avec un accompagnement individualisé permettant d'adapter le parcours à ses besoins et à ses objectifs. Les formateurs utilisent des outils pédagogiques interactifs, des études de cas, des simulations, et des retours d'expérience pour développer les compétences techniques, organisationnelles et pédagogiques nécessaires. L'évaluation des acquis se fait de manière continue à travers des exercices pratiques, des projets concrets et des bilans réguliers, garantissant une montée en compétences progressive et opérationnelle.

7. Contenu pédagogique détaillé

Le Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport (BPJEPS) spécialité "Éducateur Sportif" mention "Rugby à XV" est structuré en quatre Unités Capitalisables (UC), chacune visant le développement de compétences spécifiques.

UC1 : Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure

Cette unité vise à développer les compétences nécessaires pour encadrer divers publics dans des environnements variés, en assurant leur sécurité et en favorisant leur progression.

Compétences visées :

- Communiquer efficacement dans différentes situations professionnelles.
- Prendre en compte les caractéristiques des publics dans leur environnement, en adoptant une démarche d'éducation à la citoyenneté.
- Contribuer au fonctionnement et au développement de la structure employeuse.

UC2 : Mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure

Cette unité porte sur la conception, la réalisation et l'évaluation de projets d'animation en cohérence avec les objectifs de la structure d'accueil.

Compétences visées :

- Concevoir un projet d'animation adapté aux besoins des publics et aux objectifs de la structure.
- Conduire le projet en mobilisant les ressources humaines, matérielles et financières nécessaires.

- Évaluer le projet afin d'en mesurer l'impact et d'identifier des axes d'amélioration.

UC3 : Conduire une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage en Rugby à XV

Cette unité vise à développer les compétences pédagogiques pour la conduite de séances et de cycles d'apprentissage en rugby à XV, adaptés aux différents publics.

Compétences visées :

- Concevoir des séances et des cycles d'animation ou d'apprentissage en rugby à XV.
- Conduire ces séances en assurant la progression des pratiquants.
- Évaluer les séances et cycles pour ajuster les contenus pédagogiques.

UC4 : Mobiliser les techniques du Rugby à XV pour mettre en œuvre une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage

Cette unité s'attache à la maîtrise des techniques spécifiques du rugby à XV, nécessaires à la mise en œuvre de séances ou de cycles d'apprentissage en toute sécurité.

Compétences visées :

- Maîtriser les techniques fondamentales du rugby à XV.
- Adapter ces techniques aux différents publics et niveaux de pratique.
- Assurer la sécurité des pratiquants lors de la mise en œuvre des techniques.

Ces unités capitalisables permettent une formation progressive et complète, assurant aux futurs éducateurs sportifs une expertise solide pour encadrer et animer des activités de rugby à XV, tout en garantissant la sécurité et le bien-être des pratiquants.

7. Modalités d'évaluation

Les modalités d'évaluation du **BPJEPS Rugby à XV** sont conçues pour vérifier la maîtrise progressive des compétences visées dans chaque unité capitalisable (UC). L'évaluation repose sur une combinaison de contrôles en cours de formation et d'épreuves terminales.

Évaluation en cours de formation (ECF)

- Les apprenants sont évalués tout au long de leur parcours sur la base de mises en situation pédagogiques, d'exercices pratiques et de dossiers écrits.
- Des retours réguliers des formateurs permettent aux apprenants de s'autoévaluer et d'ajuster leur progression.

8. Modalité de certification

Le diplôme est délivré sous réserve de la validation des **4 unités capitalisables (UC)**. Chaque UC est indépendante et doit être validée individuellement selon les critères définis dans le référentiel de certification.

- UC1 et UC2 : cf [article A 212-47-3 du code du sport](#)
- UC3 et UC4 : cf [annexe II de l'arrêté du 29 juillet 2021 modifiant l'arrêté du 21 juin 2016](#)

UC1/UC2 : Présentation d'un projet suivie d'un entretien

- Production d'un document personnel explicitant la conception, la mise en œuvre et la réalisation d'un projet d'animation dans la structure d'alternance pédagogique faisant l'objet d'une soutenance orale suivie d'un entretien.

Épreuve orale assistée d'une présentation

PowerPoint à partir d'un dossier « projet »

Durée : 20 minutes

Entretien : 20 minutes

UC3 : Cette unité est évaluée en situation professionnelle au sein de la structure d'alternance, validant les compétences spécifiques en rugby à XV.

- Production d'un dossier : Le candidat présente un cycle d'apprentissage de six séances destiné à un public d'école de rugby (jusqu'à la catégorie U12 incluse) ou à un public scolaire.
- Mise en situation professionnelle : Le candidat conduit une séance issue de ce cycle, sélectionnée par l'organisme de formation, devant un groupe d'au moins 10 pratiquants, pendant une durée de 45 à 60 minutes.
- Entretien : À l'issue de la séance, un entretien de 30 minutes maximum est mené, portant sur l'analyse de la séance, la justification des choix pédagogiques et la pertinence du cycle proposé.

UC4 : Cette unité est évaluée en centre, validant les compétences techniques du rugby à XV.

- Production d'un dossier : Le candidat fournit une séquence vidéo (d'une durée de 1 à 5 minutes) qu'il a réalisée, mettant en évidence des situations offensives et défensives d'une équipe de catégorie U14 ou U16, accompagnée d'une analyse contextuelle, de l'identification d'une problématique de jeu et d'une proposition de microcycle d'entraînement (3 à 6 séances) pour y remédier.
- Entretien : Le candidat présente son analyse lors d'une soutenance orale de 15 minutes, suivie d'un échange de 30 minutes avec le jury, portant sur la pertinence de l'analyse, les propositions pédagogiques, ainsi que sur les aspects réglementaires et sécuritaires.

Ces modalités de certification assurent une évaluation complète des compétences nécessaires à l'exercice du métier d'éducateur sportif spécialisé en rugby à XV.